

APPEL A MANIFESTATION EVENEMENTIEL START-UP ET NUMERIQUE

► CONTEXTE

Dans le cadre du SRDEII adopté en avril 2017, la Région s'est fixée pour défi de favoriser la création d'activités nouvelles à forte valeur ajoutée en impulsant un nouveau souffle d'entrepreneuriat et d'innovation sur son territoire.

Dans ce cadre, elle a initié en 2017 une politique structurante inédite en faveur de l'émergence et la croissance des start-ups, en mobilisant notamment environ 18 M € de crédits régionaux sur 5 ans en soutien aux projets (10 M€ en subvention, 4,5 M€ pour les prêts d'honneur et environ 1,8 M € pour le parcours d'accélération adossé aux prêts d'honneur).

Favoriser l'émergence des start-ups passe également par l'organisation de manifestations, concours, et animations de nature à créer une dynamique entrepreneuriale et à favoriser la détection de projets à potentiel de croissance.

La Région accorde une importance stratégique au développement du numérique, vecteur de croisement entre les filières et de collaboration entre entreprises industrielles et start-ups.

► OBJECTIFS

Dans ce contexte, la Région Grand Est souhaite renforcer l'offre d'évènements de dimension locale, nationale voire internationale propres à favoriser des vocations entrepreneuriales et à développer l'attractivité de son territoire.

Le présent appel à manifestation d'intérêts vise à susciter, faciliter et valoriser des évènements et manifestations liés aux start-ups et au numérique.

► CRITERES D'ELIGIBILITE

LES PORTEURS

- Associations ;
- Etablissements publics ou groupements d'établissements publics ;
- Entreprises.

Les porteurs doivent être installés en région Grand Est.

LES OPERATIONS ELIGIBLES

Deux types d'opérations sont éligibles à l'appel à manifestation d'intérêt :

1°) Type 1 : Les manifestations visant à confirmer très en amont la vocation entrepreneuriale d'un porteur et/ou une première approche de la faisabilité d'un projet de création d'entreprise innovante

Critères d'éligibilité :

- Une manifestation organisée sur le territoire du Grand Est ;
- Une cible composée de créateurs d'entreprises, étudiants ;
- Des projets à caractère innovant, l'innovation étant entendue au sens large du terme ;

Les critères de sélection sont liés :

- à l'accompagnement pendant l'opération et le suivi post opération ;
- à un lien étroit avec l'écosystème local et régional de l'innovation ;
- au nombre de projets attendus ;
- à la solidité du plan de financement et à l'implication financière de sponsors privés.

2°) Type 2 : Les temps forts d'animation sur un territoire visant à développer son attractivité, à vocation de fertilisation croisée en lien avec le numérique et les start-ups

Critères d'éligibilité :

- Une manifestation organisée sur le territoire du Grand Est ;
- Une cible composée d'entreprises, de créateurs d'entreprises, d'étudiants situés en Région Grand Est et hors Région Grand Est ;
- Une dimension nationale, voire internationale

Les critères de sélection sont liés :

- à l'expérience de l'organisateur confirmée par des résultats qualitatifs et quantitatifs d'évènement proches ;
- à la visibilité et au rayonnement national voire international de la manifestation ;
- à la pertinence du site d'implantation, l'importance stratégique de la thématique choisie pour le territoire ;
- à la valeur apportée aux participants et au territoire (format, qualité de la programmation, valorisation des compétences régionales numérique du territoire, mobilisation de l'écosystème régional innovant...) ;
- au nombre de personnes attendues ;
- à la mobilisation de grandes entreprises/ETI, de niveau national à l'occasion notamment de conférences ;
- à la solidité du plan de financement, l'implication financière de sponsors privés, un financement public local.

Dans l'hypothèse où, sur un même territoire, plusieurs évènements sont proposés sur une même thématique ou concernent une même cible, la Région veillera à assurer une cohérence d'ensemble.

Une attention particulière sera accordée aux projets co-construits par plusieurs acteurs.

► MODALITES DE SOUTIEN

1°) Pour les projets de type 1 :

Le soutien régional sera décidé par structure, avec un maximum de 2 événements soutenus par an et par structure et un soutien forfaitaire de 5 000 € par opération (10 000 € si le territoire est couvert par un Pacte Offensive Croissance Emploi).

2°) Pour les projets de type 2 :

Le soutien régional sera décidé par projet, au cas par cas, selon la nature du porteur avec un pourcentage maximum de 50 % du coût de l'opération et un montant plafonné à 30 000 € (50 000 € si le territoire est couvert par un Pacte Offensive Croissance Emploi).

Il s'inscrit dans le cadre du règlement (UE) no 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité et du règlement (UE) no 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*, le cas échéant.

**Pour toute demande d'information complémentaire,
nous restons à votre disposition à l'adresse suivante :**

aude.teiten@grandest.fr